



ARNAY INFO 2019

Meilleurs Voeux

www.arnay-le-duc.com

Le Mot du Maire

Dans ce numéro

Les vœux du Maire 1

Etat Civil 2

Vœux de Wörrstadt
Résultats concours 3 - 4

Infos municipales 5

Infos locales 6

Vie associative 7

Histoire du Monument
au Morts 8

C'est un honneur d'être rassemblés ce soir pour la traditionnelle Cérémonie des Vœux. Ma Commune j'y tiens.

Je veux le dire d'entrée, sans fard, ni langue de bois, l'année 2018 ne nous aura épargné, ni les douches froides et encore moins les déceptions.

Chacun l'aura observé, la relation entre les collectivités locales et les Elus qui les représentent, et l'Etat, est frappée de défiance réciproque.

Tout avait pourtant bien débuté : Au Sénat, le Président de la République avait proposé un pacte Girondin aux élus locaux. Cela pouvait augurer d'un nouveau souffle donné à la décentralisation. Mais les espoirs ont été vite déçus.

A la baisse sans pareil des dotations décidées par le gouvernement précédent à fait place le plafonnement des budgets locaux. Dans un cas comme dans l'autre, l'exécutif fait des collectivités une variable d'ajustement budgétaire.

Avec une seule obsession, réduire la défense publique. Mais à quel prix, s'agissant des Territoires et de ceux qui les habitent.

En début d'année 2019, la Cérémonie des Vœux, est une occasion de vous informer sur les risques qui menacent l'avenir des services rendus par nos communes, l'objectif est de sauvegarder nos communes, pas pour nous, mais parce qu'il en va de vivre ensemble, du quotidien de nos habitants, du fonctionnement même de la République et de la démocratie. Car si demain on ne peut plus agir, qui pourra le faire ?

Au cœur de l'été, la presse s'est fait écho de la vague de démissions de Maires, une hausse de 89% par rapport à la précédente mandature. Notre République n'a jamais connu un tel mouvement, qui dépasse les démissions habituelles et qui concerne en particulier les petites communes rurales.

Mes chers amis, que chacun se rassure, ou le regrette, je ne suis pas sur le seuil de la porte, je veux néanmoins me faire l'écho de mes collègues.

Nos raisons sont connues, contraintes budgétaires intenable, relations complexes et de plus en plus distantes avec l'interco, transferts de compétences imposées, manque de considération du pouvoir central, perte d'influence du Maire, et donc du sens du mandat municipal. Le malaise est profond et on aurait tort de le sous-estimer, car il exprime la rupture d'un lien constitutif de notre Etat Republicain, celui qui fait du Maire le représentant de l'Etat au niveau local. Ce mouvement s'il devait s'amplifier, rendra très difficile la recherche de candidats de qualité en 2020.

Que nous réserve 2019 ? Le Président de la République a annoncé cet Automne une remise à zéro des relations avec les Territoires, ce n'est pas rien pour peser sur l'attribution des dotations. On attendra donc de voir.

Dans notre commune, malgré les difficultés du fait d'une gestion rigoureuse et de choix assumés, nous avons maintenu notre cap.

Bilan des actions marquantes en 2018

- Aménagements des espaces verts dans la ville d'Arnay. Ce sont des leviers d'amélioration, de vivre ensemble et d'une meilleure mixité intergénérationnelle.
- Mise en place d'une borne électrique rechargeable pour les véhicules électriques située sur le parking Pierre Meunier.

.../...

Janvier 2019
N°82

Horaires d'ouverture de la Mairie

Tél: 03 80 90 03 44

Du lundi au jeudi

10h00– 12h00

14h00 – 16h00

Le vendredi

10h00– 16h00

sans interruption

- Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux.

La baisse des ressources financières a pesé sur les dépenses de voirie, nous avons choisi de privilégier les dépenses d'entretien au détriment de l'aménagement des routes.

- Quartier Pasteur :

Requalification des aménagements extérieurs, espaces intergénérationnels, jardins partagés, aires de jeux, mobiliers urbains, etc... la 2ème tranche devrait débuter dans le 1^{er} trimestre 2019.

- Enfouissement du réseau électrique (éclairage public) dans les rues Jean Maire, Saint-Honoré, des Trois tourelles et Jacob.

Pour l'année à venir 2019, notre chemin est tracé, faire preuve d'une ambition réaliste, car je l'ai rappelé nos dotations n'augmenteront pas, ce qui renforce la nécessité d'être innovant dans la gestion des financements.

Je refuse que nous nous complaisions dans cette contradiction sans issue.

Notre commune doit continuer de développer des projets pour son avenir et ses habitants.

Pour exemple entre-autres :

Aménagement rue Saint-Honoré, parking Saint-Honoré et rue Jean Maire.

Rénovation du quartier Saint Jaques.

Restauration extérieure Tour de la Motte Forte.

Aménagement de l'ancien Centre Social.

Avant de conclure, je souhaite que nous ayons également une pensée pour M. Bernard MITELHEISER qui nous a quitté brutalement courant décembre 2018. Ancien Conseiller Municipal, c'était un homme de dialogue, sincère qui savait propager son énergie autour de lui.

Au nom du Conseil Municipal et des services municipaux, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, une très bonne et heureuse année 2019. Merci.

Le Maire, Claude CHAVE

NAISSANCES

ETAT-CIVIL

Cléo, Victoire SEUX - domiciliée à Arnay-le-Duc le 6 octobre

Louise, Raymonde, Hélène VIAL - domiciliée à Arnay-le-Duc - le 29 octobre

Maxence, Michel, Jean-François MAZILLY - domicilié à Arnay-le-Duc - le 20 novembre

DECES

Marie MINARD veuve GREGOIRE - 86 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 10 octobre

Marie-Thérèse, Jeanne LAMOTTE veuve GOSSOT - 95 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 10 octobre

Marie, Fernande, Geneviève DORGET veuve DIEMAND - 90 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - le 5 octobre

Monique, Liliane FERNANDEZ divorcée THIBAUT - 76 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - le 11 octobre

Paul CHARY - 90 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 4 novembre

Gabrielle, Jeannine, Simone BOURGEOIS - 83 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 17 novembre

Guy, Germain, Paul MATHIEU - 75 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 25 novembre

René, Adrien BADÉ - 84 ans - domicilié à Maligny - le 25 novembre

Colette, Georgette, Irma MONNOT veuve CALANDRE - 85 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - 26 novembre

Jean-Marc DUPONCHEEL - 64 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - le 22 novembre

Jacqueline, Marie, Hélène BONNAMOUR épouse TRUCHOT - 67 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - le 28 novembre

Fabrice, Daniel PARC - 63 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - le 9 décembre

Bernard MITELHEISER - 73 ans - domicilié à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) - décédé le 13 décembre

Lucie, Albertine CALLABRE veuve BÉLORGEY - 93 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 11 décembre

Bernard MITELHEISER - 73 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - le 13 décembre

Irénée, Georgette, Marie, Léonie ROUSSEAU - veuve LAVILLE - 90 ans - domiciliée à Arnay-le-Duc - Hôpital Local le 15 décembre

Robert GAUVIN - 89 ans - domicilié à Arnay-le-Duc - Hôpital Local - le 15 décembre



Bernard MITELHEISER est décédé le 13 décembre 2018 à l'âge de 73 ans.

Ancien hôtelier restaurateur à Chagny, il est arrivé à Arnay le Duc en 2006 pour profiter pleinement de sa retraite. Il a été élu au conseil municipal d'Arnay le Duc de 2008 à 2014 et a été Vice Président de Festiv'Artnay de 2009 à 2015.

Depuis 10 ans, il participait aux Nocturnes Estivales avec ses préparations « maison » d'escargots et d'œufs en meurette. Depuis 2008, c'était un fidèle animateur du Téléthon avec son vin chaud. Sa santé s'était dégradée depuis novembre.

Amoureux du rugby, c'était un homme de caractère et loyal. Sa gentillesse restera en souvenir auprès de ses amis.

Les vœux de Ingo Kleinfelder, Maire de Wörrstadt

Chers amis d'Arnay le Duc,

En ce début 2019, j'ai le plaisir, et aussi au nom des habitants de Wörrstadt, de vous souhaiter beaucoup de bonheur, de satisfactions et avant tout une bonne santé pour la nouvelle année.

L'écrivain Herrmann Hesse a dit : « Là où des chemins fraternels se rejoignent, le monde entier ressemble pour une heure au pays natal »

Arnay le Duc et Wörrstadt connaissent bien de tels chemins. De nombreuses rencontres ont eu lieu dans les dernières décennies. Uniques ou répétées, officielles ou non, elles sont toujours portées par l'idée de vivre un moment d'amitié.

Notre jumelage avoue un certain âge, mais il reste jeune dans les cœurs. C'est grâce aux comités locaux et à leurs présidents qui ont été des animateurs, mais aussi grâce aux habitants eux-mêmes qui le font vivre.

Cette année aussi, à côté des visites privées, ont eu lieu des déplacements plus officiels. Ainsi la chorale Sängerbund a été accueillie à Arnay et y a passé un très beau week-end de rencontre musicale.

En septembre, nous avons reçu à Wörrstadt un groupe du Comité de Jumelage d'Arnay et nous avons passé ensemble des moments agréables.

Je veux ici saluer tout particulièrement l'engagement de Klaus Günter Brand qui assure depuis 1981 un stage de musique estival à Lacanche et qui au fil des années a su y créer des liens du cœur solides.

Nous savons bien que ces relations amicales sont autant de pierres à la construction de l'Europe des citoyens souvent citée. En ces temps de mondialisation et dans une Europe quelque peu agitée, les échanges interculturels prennent une importance majeure pour continuer le développement de l'Europe et du monde. Bien sûr, c'est la politique qui donne le la et fixe les relations entre peuples, mais les citoyens leur donnent vie en faisant connaissance, en se rencontrant et en se respectant.

J'aimerais donc ici vous inviter à continuer à travailler à notre amitié. Approfondissons les contacts existants, renforçons les liens amicaux. Cette année qui vient, nous serons très heureux d'aller à Arnay et de vous recevoir bientôt à Wörrstadt.

A tous, je souhaite un bon début et tout le bien possible dans la nouvelle année.

Bien cordialement,
Ingo Kleinfelder



Les vœux de Claude Chave, Maire d'Arnay-le-Duc

Chers Amis de Wörrstadt

Voilà plus de trente ans que nos deux villes se sont jumelées. Serment qui engage deux villes à « maintenir des liens permanents ».

Le jumelage est un outil pour ouvrir les portes qui permet de déboucher sur des sentiments humains : l'amitié, la confiance et surtout l'estime mutuelle qui ne doit pas craindre de s'approprier le beau mot de Fraternité. Ce jumelage entre nos deux communes, comme des milliers de jumelages à ce jour réalisés en Europe, apporte une pierre supplémentaire à l'édifice de la Paix.

... / ...

En mai 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir la chorale Sängerbund de Wörrstadt, un grand moment musical à l'église St Laurent qui a ravi les arnétois, puis fin septembre c'est une délégation locale qui a découvert les alentours de votre ville en période de vendanges.

Merci à tous ceux qui, par leur présence à nos diverses manifestations, participent à la réussite de nos actions d'échange et de partage.

Aussi, je veux avoir une pensée sincère, une pensée reconnaissante à ceux qui sont à l'origine du lien entre nos deux villes, à tous ceux qui ont concouru au rapprochement et qui ont œuvré à maintenir notre jumelage actif, à tous ceux qui travaillent encore aujourd'hui à maintenir ce lien entre nos deux communes... Qu'il me soit permis avec tous les élus d'Arnay-le-Duc, de les remercier.

Les bonnes relations doivent être cultivées. Il est important de renforcer le comité de jumelage, en mobilisant un plus grand nombre, en continuant à lui donner du sens. Travailler autour d'un projet commun en invitant les associations, proposer aux jeunes un concours d'idées pour permettre à ce jumelage de poursuivre dans la voie tracée par nos aînés : ce sont des orientations qui peuvent être retenues pour l'avenir.

"Réfléchir ensemble, travailler ensemble, bâtir ensemble..." sont les fils conducteurs d'actions à développer par les jeunes. Le travail est nécessaire, et il est difficile, mais il est à encourager ! Je veux au nom de tous les habitants d'Arnay-le-Duc vous remercier très chaleureusement pour cette amitié dont votre commune fait preuve envers la nôtre.

Monsieur le Maire, je vous présente à vous, votre famille et à tous les habitants de Wörrstadt, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, et plus généralement de paix. Que nos échanges soient le reflet de l'entraide et de l'amitié entre les peuples.

Bien cordialement, Claude Chave



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Maisons avec jardins visibles de la rue

- 1 - Mme P. LEROUX - rue Jacques Seure
- 2 - Mr B. JARLAUD - Chassenay
- 3 - Mr M. LAPLANTE - rue Stéphane Pichon

Balcons et Terrasses

- 1 - Mme I. LAPLANTE - rue Stéphane Pichon
- 2 - Mr M. LEON - rue de Solonge
- 3 - Mme B. PREFOT - rue des Ursulines

Fenêtres ou murs

- 1 - Mr G. DE OLIVERA - rue du Cours Moingeon
- 2 - Mme N. BLASENHAUER - rue de l'Abattoir
- 3 - Mr C. PEREIRA - rue René Laforge

Commerces

- 1 - Restaurant LE DAUPHINE
- 2 - Station AGIP
- 3 - Chez CAMILLE

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2018

Particuliers

- 1- Mr G. CARDOSO - rue des Roses
- 2 - Mr G. LACOUR - rue J. Seure
- 3 - Mr A. DA SILVA - rue J. Seure
- 4 - Mme P. LEROUX - rue J. Seure
- 5 - Mr L. DAFONSECA - rue J. Seure
- 6 - Mr P. BIGNY - rue Traversière
- 7 - Mr G. BERTHAULT - rue F. Carré
- 8 - Mr F. CHERON - rue des Roses
- 9 - Mr E. LAPLANTE - rue des Roses
- 10 - Mr D. DUCHON - rue F. Carré

Commerces

- 1 - Pharmacie HEMMER
- 2 - Boulangerie POINSOT
- 3 - Ets GERMAIN
- 4 - Fleuriste AU CYCLAMEN
- 5 - Pâtisserie LIZZARD

Un nouvel artisan à votre service : MT PEINTURE

Plaquiste - Peintre, Mickaël THIERRY - 6 rue de l'église - Arnay-le-Duc - Tél : 06 10 33 04 28
mtpeinture21@gmail.com

Inscription sur les listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU).

De ce fait, les nouveaux habitants (français et ressortissants européens) de la commune ont jusqu'au 31 mars 2019 pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter aux élections européennes qui auront lieu dimanche 26 mai 2019.

L'inscription sur les listes électorales de la commune peut se faire en Mairie ou sur internet (service-public.fr) accompagnée de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Rappel à la réglementation des feux sur la commune d'Arnay le Duc

ARRETE MUNICIPAL 102-99/09

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2004 portant réglementation des feux de plein air

CONSIDERANT que la tranquillité et la sécurité publiques commandent de prévenir tous risques d'incendie, de pollution abusive et plus généralement, de nuisance excédant les inconvénients normaux du voisinage,

CONSIDERANT qu'une **déchetterie communautaire accueille les déchets végétaux toute l'année**,

ARTICLE 1 Le brûlage des végétaux est interdit.

ARTICLE 2 : Les feux de bois, de chaume ou de paille sont interdits à moins de 50 mètres de toute habitation et de routes.

ARTICLE 3 : Il est interdit d'allumer des feux à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements.

ARTICLE 4 : Tout brûlage d'ordures ménagères, ainsi que la combustion de bois verts, résidus mouillés, matières synthétiques ou caoutchoutées et de tous matériaux susceptibles de dégager des fumées épaisses, nocives ou malodorantes sont prohibés.

ARTICLE 5 : Tous les foyers, quelle que soit leur importance, devront être disposés et entretenus de manière à ne provoquer aucun inconvénient tant pour la sécurité que pour la santé des tiers.

Tous les foyers devront être placés sous la surveillance directe de leurs auteurs et il devra être tenu compte des conditions climatiques. Toutes les mesures utiles pour prévenir les risques d'incendie sont à prendre.

ARTICLE 6 : La combustion à l'air libre aux fins de récupérer les objets qui pourraient en résulter (fil de cuivre, fer étamé) est formellement interdite.

ARTICLE 7 : Toute incinération de leurs déchets par les établissements industriels, commerciaux et assimilés de même que par les entreprises de travaux publics est interdite.

ARTICLE 8 : A l'exception de ceux placés sous la surveillance directe d'une autorité publique compétente, les feux sont interdits les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 9 : Les contrevenants au présent arrêté sont passibles de poursuites pénales.

ARTICLE 10 : Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie, ainsi que les agents placés sous leurs ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ENVIRONNEMENT : Votre sapin de Noël ne sera plus ramassé par les employés municipaux. Vous devez l'emmener à la déchetterie au même titre que vos tailles de branches et déchets verts.

Horaires d'hiver déchetterie 1/10 au 30/03

Lundi et mercredi de 14 à 17h00

Vendredi et samedi de 10 à 12h00 et de 14h à 17h00



L'agenda 2019 « Arnay le Duc » regroupant les infos pratiques, les commerces, les associations et adresses utiles sont mis gracieusement à votre disposition, les retirer auprès de vos commerçants ou en mairie.

Les annonceurs sont invités à retirer en mairie ces agendas à destination de leur clientèle.



LOTO ARNAY LE DUC - Salle SAINT-LAURENT

SAMEDI 26 JANVIER 2019 - 14 heures 30 -

Ouverture des portes : 14 heures

Organisation Association SAINT-LAURENT

Nombreux lots : aspirateur robot, ordinateur portable, tablette, tireuse à bière, smartphone, montre connectée, bons d'achat, repas, jambon, etc...

Prix des cartons : 6 € l'un – 15 € les 3



Borne pour véhicules électriques et hybrides
« recharge rapide et accélérée »
« Parking Pierre Meunier »
 A partir du 1^{er} janvier 2019, le service est payant
 sur la base des tarifs indiqués ci-dessous :

Types de bornes	Autonomie	Durée	Tarif
Charge rapide	120 - 150 km	15 - 20 minutes	7 €
Charge normale		30 - 40 minutes	5 €
Charge de nuit		8 - 10 heures	3 €



Lancement d'une charge à l'aide d'un Smartphone

1.

2.

3.

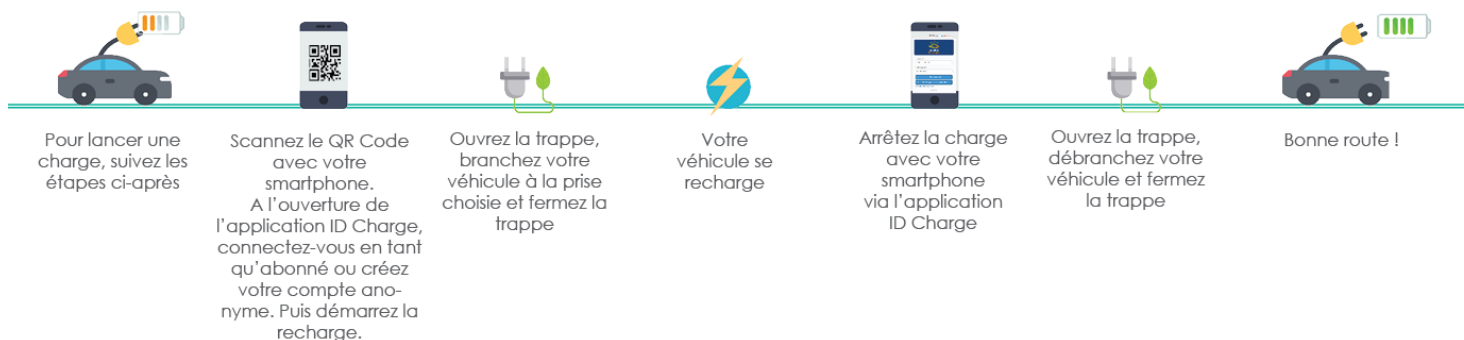
4.

5.

6.

7.

LES BORNES DE RECHARGE ACCÉLÉRÉE : Elles permettent une **recharge de 100 km** du véhicule en environ 50 min, sur les véhicules acceptant une recharge accélérée à 22 kW



Lancement d'une charge à l'aide d'une carte bancaire sans contact

LES BORNES DE RECHARGE RAPIDE : Elles permettent une **recharge de 100 km** du véhicule en environ 25 min, sur les véhicules acceptant une recharge rapide à 50 kW.

DEPART EN RETRAITE DE ANNE-MARIE AUBERT



Entrée le 15 juin 1999 au service de la commune, elle fut titularisée le 1er octobre 2008. son sens du devoir et des responsabilités est à souligner dans les collectivités qui l'ont appréciée. Cet agent territorial s'est impliqué dans le service public et le milieu scolaire, dont ces 3 dernières années auprès de la communauté de communes. Le monde associatif fait partie de ses activités parallèles. Nombreux collègues, élus et amis se sont retrouvés pour lui remettre quelques cadeaux et lui souhaiter une agréable retraite.

ARNAY-LE-DUC

SAMEDI 23 FEVRIER 2019

Dîner-spectacle



ICARD
ORCHESTRE

Organisé par

festival Arnay

Repas préparé par **Le Dauphiné**

Réservations au **06.88.45.70.96** ou
 au **03.80.90.07.55** avant le **18 février 2019**

dîner + soirée
30 €

ASSOCIATION MÉMOIRE DE LA LIME

Le bulletin d'octobre 2018 n°81 consacrait une page au dernier tailleur de limes à la main d'Arnay le Duc...

Aujourd'hui, une association est née, l'annonce 322 est parue au journal officiel n°48 du 1er décembre 2018. L'objet de l'association est de créer et gérer un musée mettant en valeur la lime dans tous ses états et ses applications pour en conserver la mémoire.



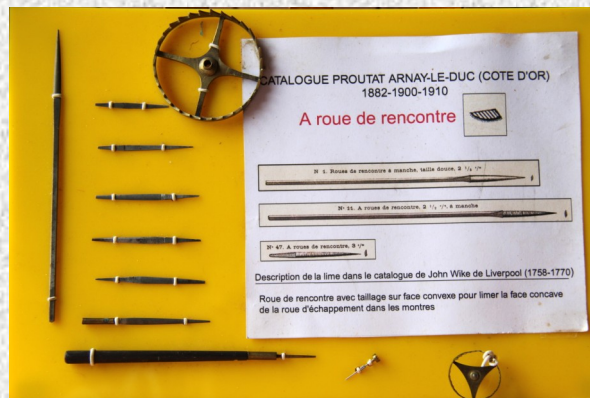
Ce musée verra le jour avant juillet 2019, dans les anciens locaux de l'office de Tourisme, au 15 rue Saint Jacques dans la cour commune avec la Maison régionale des Arts de la Table.

De 1845 à 1958, Arnay le Duc a vécu au rythme de la fabrication des limes grâce à la société créée par Victor Proutat, Frédéric Michot et Louis Thomeret. En 1902 l'usine a compté jusqu'à 400 personnes et près d'une centaine à domicile de façon ponctuelle.

Le dernier fabricant et retailleur de limes fut Albert Renaudin qui arrêta son activité en 1960. Son atelier est toujours dans son jus en 2017. C'est donc l'histoire de la fabrication de limes qui s'ouvrira au public en 2019.

Au rez-de-chaussée: dix sept panneaux de 80cmx120cm relateront l'histoire de la taille à la main et à la machine, une vidéo expliquera aux visiteurs le processus de la taille et deux machines à retailleur les petites et grosses limes seront présentées. A l'étage une documentation très élargie sur la lime. Ne dévoilons pas toutes les richesses de ce prochain lieu de visite ou chacun d'entre nous retrouvera son petit brin de nostalgie. Les anciens professionnels (ajusteurs, mécaniciens, horlogers, bottiers, graveurs, sculpteurs etc...)se feront un plaisir de redécouvrir ou faire connaître ces métiers disparus. (source photos et rédactionnel : Association Mémoire de la Lime)

Souhaitons la réussite à cette association.



Un aperçu de quelques tableaux qui seront installés dans ce nouveau musée

L'association Saint-Laurent vous propose « La Percée du Vin Jaune »

à Poligny le samedi 2 février 2019. tarif : 39€ comprenant le voyage aller et retour (autocar grand tourisme) et le Pass obligatoire pour accéder au site d'une valeur de 20€ (un verre et 10 tickets de dégustation) Contact : 03 80 90 13 37 / 06 73 59 14 52 - 06 07 16 21 74.

Départ à 7h45 : Parking Ecole Pierre Meunier - Retour prévu vers 20h

ARNAY-LE-DUC
VIDE GARDE ROBE ET VIDE GRENIER
Ouvert aux professionnels et particuliers
Dimanche 3 mars 2019 - 7h à 18h00
Salle Pierre Meunier

Le vide garde robe est réservé dans la salle chauffée - 3€ le mètre linéaire sur réservation
Vide grenier dans la cour : 1,50€ le mètre linéaire sur réservation avant le 28/02
Buffet - Buvette - Repas du midi
Réservations/Renseignements au 03 80 64 37 09.
Organisation JPA Rétro

HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

La célébration du centenaire de l'armistice de 1918, organisée par la Ville d'Arnay et par l'association Festiv' Arnay assistée de ses nombreux partenaires, m'a donné l'idée d'écrire l'histoire du monument aux morts de 14-18 et de son inauguration. Les comptes rendus des conseils municipaux et le volumineux dossier des archives de la ville (cote 1 M 11) m'en ont fourni la matière.

CRÉATION DU COMITÉ ORGANISATEUR

Le 30 mars 1919 fut créé *''un comité destiné à l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants d'Arnay-le-Duc tombés pour la Défense de la Patrie''*. Il eut pour président Claude BULLIER, maire d'Arnay-le-Duc, et pour vice-présidents M. GEORGES (futur maire) et Charles LOIDREAU, tous deux conseillers municipaux. Parmi ses membres on trouvait le nom d'Edouard PRIEUR, curé de la paroisse, et celui du D^r Henri LAFFAGE, créateur et médecin-chef de l'hôpital auxiliaire qui fonctionna pendant toute la durée de la guerre à l'Hospice St-Pierre d'Arnay avec l'aide de membres de l'association des Dames Françaises (future Croix Rouge). On nomma également un Comité d'honneur dont le président fut le **D^r Claude CHAUVEAU**, de Pouilly-en-Auxois, **sénateur de la Côte-d'Or** et **conseiller général du canton** (futur ministre de l'Agriculture), et le vice-président **Stephen PICHON**, **sénateur** et **ministre des Affaires étrangères**, natif d'Arnay-le-Duc.

14 des membres de cette association recueillirent dans les 7 quartiers de la ville 1171 souscriptions pour un total de 11.541,90F. D'autres dons s'ajoutèrent à cette somme après la publication des premières listes, et le montant total s'éleva, grâce à la participation de la ville pour 10.000F (votée le 26.8.1921), à **27.210,15F**. Les plus généreux souscripteurs furent le curé de la paroisse (pour 2.000F), le docteur Claude CHAUVEAU et l'industriel Louis THOMERET (pour 1000F chacun).

CHOIX DU MONUMENT

Le 12 mars 1920 les conseillers municipaux, sous la présidence du nouveau maire M. GEORGES, ratifièrent la décision du Comité qui avait donné la préférence au projet présenté par le **marbrier GARNIER**, d'Arnay : un obélisque, surmonté d'un coq gaulois chantant la victoire. Ils s'accordèrent à l'unanimité sur son emplacement: le terrain planté de platanes devant l'église.

ERECTION DU MONUMENT

Le plan au 1/100^e sur calque nous donne les renseignements suivants : hauteur (H) totale, y compris les marches : 6,50m. H de la colonne y compris le coq : 4m. H du coq : 1m. Largeur de la colonne en bas : 0,80m, en haut : 0,75m, etc... On précise que le monument sera *''en granit belge sculpté, ciselé, bouchardé et gradiné. Plaques de la même pierre, polie avec inscriptions des noms en lettres gravées et dorées. Prix : 25.800F. Rendu et posé avec terrassement et maçonnerie pour recevoir le monument jusqu'à un mètre de profondeur''*. Un autre document nous précise que dans ce prix étaient inclus les attributs (couronne de chêne enlacée avec une palme recouvrant deux épées) et la croix de guerre.



Le décorateur Auguste LECOMTE fils, rue de la Guiguetterie, fut chargé de la peinture et de la dorure de 1761 lettres à 0,40F pièce.

Le soubassement en pierre de taille (calcaire de Bourgogne provenant de Nod-sur-Seine, Côte-d'Or) fut réalisé par l'entreprise arnétoise de pompes funèbres GARNIER & DESVIGNES.

De nombreux autres artisans et ouvriers arnétois œuvrèrent pour des travaux divers (charrois, maçonnerie, mise en place du monument, aménagement de la place).

Des trophées de guerre placés autour du monument, 4 obus de 270, furent fournis par l'Entrepôt de Réserve générale de munitions de Chemilly-sur-Yonne (arrêté de cession à titre gratuit du 29.8.1921).

La grille en fer forgé entourant l'obélisque fut commandée à l'entreprise A. BUFFENOIR fils, rue de Blanzay, Le Creusot.

Trophées et grille n'existent plus aujourd'hui, et le soubassement a été modifié.

INAUGURATION DU MONUMENT : 16 OCTOBRE 1921

Les fastes de cette journée méritent une autre page, que je vous livrerai dans un prochain numéro.

P.S. : L'année 2019 verra le centenaire du Traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919, et nous donnera l'occasion de célébrer un autre natif d'Arnay : **Stephen PICHON**, qui, au titre de ministre des Affaires étrangères, en fut l'un des 5 signataires français avec son ami **Georges CLÉMENCEAU**, alors président du Conseil et ministre de la Guerre.

Françoise VILLAUME

Directeur de publication : Claude CHAVE - Maire d'Arnay-le-Duc.

BM n° 82- Rédaction, conception : Jean-Jacques JOLY - Adjoint

Dépôt légal : Janvier 2019 - Impression : Imprimerie Fuchey - Tirage : 1500 exemplaires.